

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Mme Anne-Marie VANPEVENAGE
Echevine de l'Aménagement du Territoire
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 47988
N/réf. : AVL/CC/AND-2.178/s.527
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : ANDERLECHT. Chaussée de Ninove, 633. Changement d'utilisation d'un rez-de-chaussée commercial en commerce de nuit.
(Correspondant : M. G. De Latte)

En réponse à votre lettre du 04/10 sous référence, réceptionnée le 12/10/12, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 octobre 2012.

La Commission est interrogée car le bien concerné se situe dans la zone de protection du Scheutbos, classé comme site par arrêté du 06/10/1997.

Les travaux portent sur la conversion d'un rez-de-chaussée commercial existant en commerce de nuit.

A la lecture des plans, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour le site protégé situé à proximité directe.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appellent les travaux projetés.

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- AATL - DMS : Fr. Cordier, Ph. Piéreuse et par mail à M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre
- AATL - DU :S. Buelinckx